



22 octobre 2021

CIRCULAIRE CTOI

2021-71

Madame/Monsieur,

COURRIER DU BANGLADESH DEMANDANT UNE SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CTOI

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un courrier de la République du Bangladesh demandant une Session extraordinaire de la CTOI.

Cordialement,

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Courrier du Bangladesh

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Sénégal **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.



(বিদেশী সংস্থা জড়িত বিষয় ইংরেজিতে লিখিত)
Government of the People's Republic of Bangladesh
Department of Fisheries, Bangladesh
Ministry of Fisheries and Livestock
13, Shahid Captain Monsur Ali Shoroni
Matshya Bhaban, Ramna, Dhaka-1000
Bangladesh
www.fisheries.gov.bd

N°Memo : 33.02.0000.109.06.020.16 (2^{ème} partie)- 457

date : 21octobre 2021

À l'attention de
M. le Secrétaire exécutif
Commission des Thons de l'Océan Indien
Secrétariat de la CTOI
Victoria, Seychelles

OBJET : Demande visant à convoquer une session extraordinaire de la CTOI

Référence : 1. Circulaire CTOI 2021-48 en date du 16 septembre 2021
2. Circulaire CTOI 2021-58 en date du 6 octobre 2021

Cher M. Christopher O'Brien,

En ce qui concerne l'objet susmentionné, le Bangladesh souhaiterait demander que la Présidente convoque une Session extraordinaire de la Commission en novembre 2021, en vertu de l'Article VI(5) de l'Accord CTOI et de l'Article 2(2) du Règlement intérieur, aux fins de l'adoption de la proposition IOTC 2021-S25-PropE_Rev2.

Je saurais gré au Secrétariat de bien vouloir diffuser le présent courrier à tous les Membres par voie de Circulaire CTOI.

Je vous remercie.

21.10.21

Quazi Shams Afroz
Directeur Général
Département des pêches
Bangladesh
Tél : +88029562861
Fax : +88029568393
Email : dg@fisheries.gov.bd

cc : (à titre informatif) :

1. SM. Le Secrétaire, Ministère des pêches et de l'élevage, Secrétariat du Bangladesh, Dhaka
2. Attention : M. Le Secrétaire adjoint, Pêches-4, Ministère des pêches et de l'élevage, Secrétariat du Bangladesh, Dhaka